

AFFAIRE N°59.- Approbation d'une dépense de 130 785 Frs pour les abonnements et les communications temporaires pendant les élections présidentielles de les cantonales de 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver la dépense suivante :

	<u>Abonnements</u>	<u>Communications</u>
a) <u>Elections présidentielles</u>		
Poste 21.37.85 - Ecole Centrale, bureau de vote	16.200	690
Poste 21.37.67 - Ecole Joinville, bureau de vote	16.200	255
Poste 21.38.04 - Ecole Ste Clotilde filles, bureau de vote	16.200	240
Poste 21.39.89 - Société Ouvrière - St-Denis	16.200	
b) <u>Elections cantonales</u>		
Poste 21.27.34 - Ecole Ste Clotilde filles	16.200	
Poste 21.27.47 - Ecole Joinville	16.200	
Poste 21.27.74 - Ecole Centrale	16.200	
Poste 21.27.88 - Société Ouvrière	16.200	
	<u>129.600</u>	<u>1.185</u>

130.785 Frs

Les crédits sont inscrits au Chapitre 934, article 664 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Ku
Saint-Denis le 10 juin 1970
P. le préfet
Le Secrétaire général
Signé: Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergocean